

# Protection de la biodiversité

Bell reconnaît que la première étape pour protéger l'environnement et les espèces en péril est de faire preuve de vigilance lors du déploiement et de l'entretien du réseau. Par conséquent, nous effectuons des évaluations environnementales pour nos projets de réseaux et appliquons des mesures d'atténuation pour réduire les impacts potentiels sur les milieux naturels lors de travaux. Lorsque ces derniers se déroulent dans des zones sensibles, Bell obtient les autorisations réglementaires requises et respecte à la lettre les conditions qui y sont rattachées.

Nous avons élaboré un programme interne sur la biodiversité visant à évaluer et à minimiser l'impact que les projets de réseau pourraient avoir sur l'environnement. Le processus d'évaluation s'adresse principalement aux gestionnaires de projet et s'applique à toutes les étapes des projets, tels la planification, la conception, la construction, la maintenance et le retrait des installations. Par exemple, nous utilisons des poteaux de cèdre dans les zones sensibles plutôt que des poteaux en bois traité.

Bell protège également la biodiversité grâce à sa gestion de l'aménagement paysager de ses propriétés. Nous avons élaboré des mesures visant à réduire au minimum l'utilisation de produits ayant des effets néfastes sur les habitats naturels et les espèces en péril.

## Gestion d'arbres

La préservation de la biodiversité est un moyen clé de protéger l'intégrité des milieux humides et hydriques, des sols et du climat. Il est également essentiel de réduire les risques d'épuisement des ressources pour la continuité des affaires. Nous mettons tout en œuvre pour réduire l'émondage et l'abattage d'arbres, et le déboisement en général pendant le déploiement du réseau, tout en nous assurant de préserver l'intégrité de ce dernier. Dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, nous avons élaborer une directive pour la gestion des arbres qui renseigne nos employés du moment propice et de la façon adéquate dont ils peuvent couper ou tailler les arbres et manipuler les

### Le saviez-vous?

- Seulement 2 % de nos projets de réseau sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement et les habitats naturels

### Voici quelques exemples de gestion de ces impacts:

- Lorsque des oiseaux nichent dans des zones ciblées pour la construction, nous réorganisons les horaires de travail dans la mesure du possible
- Lorsque de petits animaux grugent nos câbles, nous les décourageons en utilisant des méthodes mécaniques et physiques non nocives pour leur santé
- Lorsque des ravageurs affectent nos opérations, nous utilisons des méthodes de contrôle mécaniques, physiques et biologiques avant de recourir aux pesticides. De plus, nous n'utilisons les pesticides à risque majeur que lorsque les pesticides à risque réduit ont échoué, et uniquement avec l'évaluation et l'autorisation de l'équipe de responsabilité d'entreprise et d'environnement

résidus de bois.

## Lutte antiparasitaire

L'application de pesticides sur les propriétés de Bell est une de nos préoccupations puisqu'elle présente des risques pour la biodiversité et la santé humaine.

La nature de nos services et opérations nécessite parfois le contrôle de la prolifération de la végétation, afin qu'elle ne restreigne pas l'accès à nos équipements de télécommunication. Pour adresser ces enjeux, nous avons développé une directive environnementale sur la gestion antiparasitaire intégrée qui établit un cadre pour la gestion antiparasitaire à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles, conformément aux lois applicables et aux meilleures pratiques.

Sachant que l'utilisation de pesticides, même ceux à risque réduit, peut avoir des répercussions sur la biodiversité et représenter un risque pour la santé humaine, Bell encourage l'utilisation de méthodes d'intervention mécaniques (comme l'élagage et le débroussaillage) pour contrôler la prolifération. Nous permettons l'utilisation de pesticides seulement si les autres méthodes se sont avérées infructueuses.